



**GAL Leader 2007-2013 Midi-Pyrénées**  
**Rapport annuel**  
**qualitatif et quantitatif 2009-2010**  
**au Comité Régional de Suivi FEADER**

# **GAL**

# **PAYS D'ARMAGNAC**





# **GAL Leader 2007-2013 Midi-Pyrénées**

## **Rapport annuel qualitatif et quantitatif 2009-2010 au Comité Régional de Suivi FEADER**

### **Sommaire**

## **1. Présentation du GAL**

- a. Contexte de mise en place de LEADER 2007-2013
- b. Les instances du GAL
- c. La stratégie du GAL

## **2. La vie du GAL**

- a. Le fonctionnement interne du GAL
- b. Partenariat pour la gestion technique du programme
- c. Equipe technique et animation
- d. Communication
- e. Coopération

## **3. Mise en œuvre de la Stratégie**

- a. Sélection des projets
- b. Etat de la Programmation
- c. Analyse de la programmation et atteinte des objectifs
- d. Evolution de la stratégie
- e. Evaluation du programme du GAL

## **4. Perspectives**

- a. Analyse AFOM
- b. Vos perspectives

## **Annexes**

# 1. Présentation du GAL

## a. Contexte de mise en place de LEADER 2007-2013

→ Participation du territoire à des générations précédentes de programmes LEADER :

- LEADER 1   
 LEADER 2   
 LEADER +

Commentaires : *(Préciser si changements de structure, de thèmes, de territoire)*

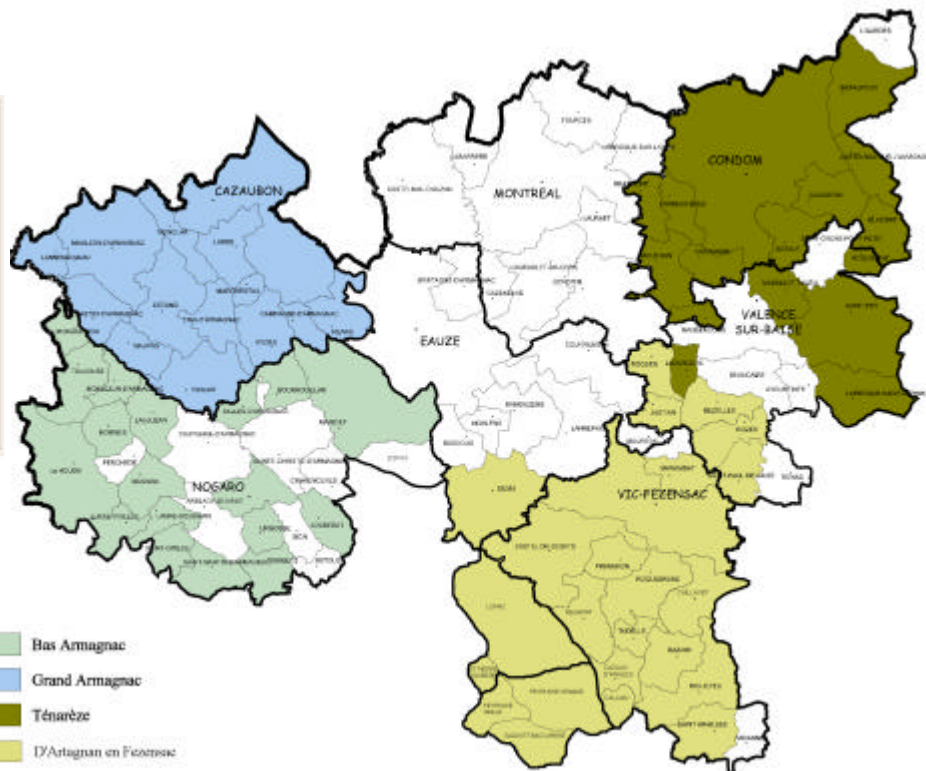
L'Association du Pays d'Armagnac a géré un programme Leader+ sur le thème de la valorisation des produits locaux. Le périmètre est identique à celui du programme Leader 2007/2013.

→ Date de signature de la convention de gestion: 15/06/2009

→ Structure porteuse :

- Nom : ASSOCIATION DU PAYS D'ARMAGNAC
- Statut juridique : Association loi 1901
- Date de création : 13 juillet 2001

→ Fiche d'identité du GAL et son territoire :



Population	43 000 hab
Superficie	1 700 km <sup>2</sup>
Densité pop	28 hab/km <sup>2</sup>
Nb communes	104
Ville moyenne sur le territoire du GAL (entre 16000 et 25000 habitants)	Aucune

## b. Les instances du GAL

→ Règlement intérieur approuvé le : 24/09/2009



Joindre le document en annexe 1 (ce règlement est annexé à la convention)

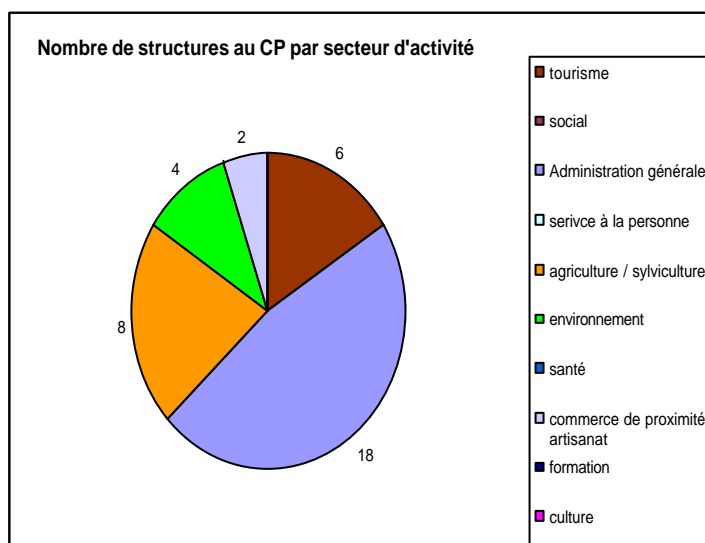
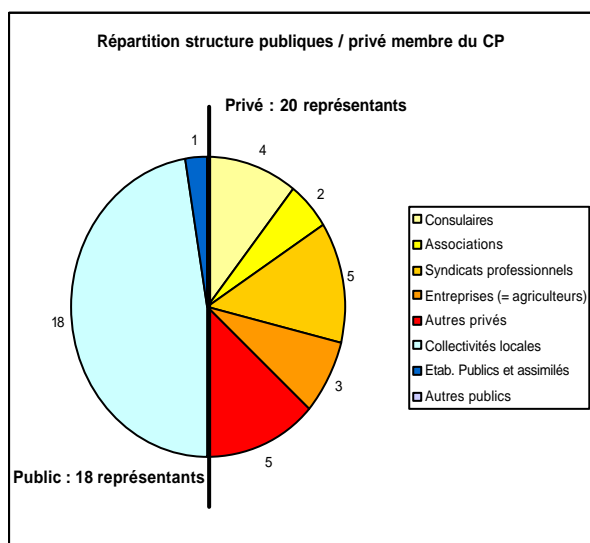
→ Fonctionnement :

Instances		Membres (nombre)		Missions/rôle pour le GAL	Sans objet
		titulaires	suppléants		
Internes au GAL	Comité de Programmation	19	19	Assure la prise de décision relative au programme Leader	<input type="checkbox"/>
	Bureau (du Pays)	19	-	Assure la prise de décision relative à la structure porteuse du GAL	<input checked="" type="checkbox"/>
	Assemblée générale (du Pays)	115	-	Assure la prise de décision relative à la structure porteuse du GAL	<input checked="" type="checkbox"/>
	Comité technique	-	-		<input checked="" type="checkbox"/>
	Autre :				<input checked="" type="checkbox"/>
Articulation avec d'autres structures externes au GAL	Conseil de développement (de Pays ou de PNR)			Lié avec le Pays d'Armagnac	
	Conseil communautaire			Lié avec le Pays d'Armagnac	<input checked="" type="checkbox"/>
	Autre :				<input checked="" type="checkbox"/>

→ Composition du Comité de Programmation :



Joindre le détail en annexe 2



#### Observations/commentaires :

Le GAL ayant choisi une stratégie donnant **la priorité à l'économie et à l'environnement**, le comité de programmation est composé d'acteurs représentatifs de ces domaines pour sa partie privé. Aussi, les secteurs d'activités liés au social, à la santé, aux services à la personne ne sont logiquement pas représentés. Ce choix témoigne de la volonté du GAL de concentrer son action plutôt que de vouloir répondre à tous les besoins du territoire. C'est dans une logique de complémentarité entre l'action du GAL et du Pays, que les acteurs sociaux, de la santé et des services aux personnes sont appuyés dans le cadre de la convention territoriale du Pays en mobilisant entre autres la mesure 321 du DRDR Midi-Pyrénées. Ce point témoigne d'une logique territoriale qui cherche à combiner les outils financiers le plus efficacement possible au service d'une stratégie globale.

Il est important de noter que les membres du Comité impliqués dans le **secteur agricole et sylvicole**, tous secteurs confondus (par exemple un élu du collège public dont la profession est agriculteur, ou encore la présence de retraité agricole), sont au nombre de 16 sur 38 membres soit **près 45%**. La composition du Comité reflète l'importance de l'activité agricole sur ce territoire très rural et s'avère en adéquation avec une réalité vécue. Certains rapports d'évaluation du programme Leader ont parfois mis en évidence une sous-représentation du secteur agricole/Sylvicole. Cette observation n'est pas vraie en ce qui concerne le GAL Pays d'Armagnac.

### **c. La stratégie du GAL**

#### **→ Priorité ciblée :**

ECOTERRA – Environnement et COmpétitivité TERRitoriale en Armagnac  
Concilier environnement et développement économique.

#### **→ Plus value attendue du programme LEADER (cf. convention,...):**

L'accompagnement des mutations agricoles et la diversification des activités économiques seront les problématiques générales traitées par le programme Leader 2007/2013. Cet enjeu recoupe de manière transversale les axes de la Charte de développement du territoire.

La démarche Leader, de par ses fondements (approche multisectorielle, partenariale, ...) représente une méthode efficace pour faire de l'environnement le pivot d'un plan de développement. Cette nouvelle approche est susceptible d'apporter une valeur ajoutée effective au développement du territoire.

Le choix du pivot «environnement» a été mûri progressivement entre février 2007 et avril 2008. Les conclusions de l'évaluation du précédent programme Leader+ ont contribué à une appropriation collective de cette problématique au travers d'initiatives telles que le diagnostic environnemental et paysager du Pays d'Armagnac, les ateliers territoriaux paysages et aménagement, le programme expérimental sur les jachères fleuries, l'agroforesterie. La phase de concertation avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels a confirmé la pertinence de ce choix. Par ailleurs, les questions environnementales se sont affirmées ces deux dernières années comme un élément du débat public local, national, européen et mondial, entraînant une prise de conscience forte, chez les citoyens comme chez les élus.

**L'Association du Pays d'Armagnac considère aujourd'hui qu'une action est possible pour concilier environnement et développement économique dans une logique de développement durable. Aussi, la priorité ciblée retenue est la suivante : Environnement et COmpétitivité TERRitoriale en Armagnac (ECOTERRA).**

Appréhender les thématiques environnementales comme un levier de développement représente une innovation majeure pour le territoire. Ces préoccupations ont longtemps été

perçues comme un frein aux initiatives économiques et aux projets d'aménagement de l'espace. L'articulation des actions des acteurs de l'environnement, des acteurs économiques et des élus nécessitera de nouvelles méthodologies et de nouvelles formes de partenariat basées sur l'intérêt partagé.

Ces interactions se concrétiseront dans des documents de gestion durable (par exemple Charte forestière, Document d'objectif Natura 2000, ...), par de nouveaux produits ou services, par l'adaptation des stratégies des acteurs, par la professionnalisation des opérateurs, par des expérimentations ou des projets pilotes.

→ Objectifs prioritaires :

Objectif	Action et n° fiche action	Référence DRDR/PDRH	Montant FEADER prévu	Nombre d'opérations prévues	Indicateurs initiaux
Faire de l'environnement un facteur d'attractivité économique	<i>Fiche action A1 – Structurer une offre touristique par la mise en valeur des atouts du territoire</i>				
	Dispositif n°1 – Conception, développement, animation de projets touristiques	313	563 881 €	10	- Nombre de produits touristiques créés
	Dispositif n°2 – Renforcement de l'attractivité des sites patrimoniaux et culturels du Pays d'Armagnac	323 <sup>E</sup>	236 500 €	6	- Nombre de produits touristiques créés
	Dispositif n°3 – Accompagnement de projets agro-touristique	311 Dispo. Supprimé	0		
	Dispositif n°4 – Animation, conseil, études en faveur du développement touristique	313	151 250 €	13	- Nombre de produits touristiques ayant bénéficié d'un soutien en ingénierie (10) - Nombre d'animateurs « tourisme » embauchés sur le territoire (1) - Nombre d'études réalisées (2)
	<i>Fiche action A2 – Valoriser le terroir en dynamisant le secteur des produits agricoles de qualité</i>				
	Dispositif n°5 – Etudes, expertises et conseils en faveur des produits agricoles de qualité	123A	11 000 €	2	- Nombre d'études
	Dispositif n°6 – Communication et promotion en faveur des produits agricoles de qualité	133	121 000 €	4	- Nombres d'opérations de promotion communication
Dispositif n°7 – Modernisation de la restauration traditionnelle de qualité	313	34 100 €	8	- Nombre d'actions d'animation/Communication (3) - Nombre de projets d'inv. dans les restaurants traditionnels de qualité (5)	
Dispositif n°8 – Formation des acteurs économiques du secteur de la restauration traditionnelle de qualité	331	20 900 €	10j	- Nombre d'acteurs économiques participant à des actions (40) - Nombre de jours de formation réalisés (10)	

	<p><b>Fiche action A.3 - Améliorer la valeur économique de la forêt « armagnacaise »</b></p> <p>Dispositif n°9– Animation de la stratégie territoriale de développement de la filière forêt-bois</p> <p>Dispositif n°10– Formation des actifs du secteur forestier et sylvicole</p> <p>Dispositif n°11– Information et diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques novatrices en faveur de la filière bois</p> <p>Dispositif n°12– Animation en vue de diversifier les débouchés de la forêt paysanne</p> <p>Dispositif n°13– Formation collective des acteurs économiques pour la diversification de la forêt paysanne</p>	<p>341A</p> <p>111A</p> <p>111B</p> <p>341A</p> <p>331</p>	<p>121 000 €</p> <p>20 350 €</p> <p>7 150 €</p> <p>16 500 €</p> <p>5 500 €</p>	<p>2</p> <p>3</p> <p>2</p> <p>4</p> <p>2</p>	<p>Nombre de propriétaires privés sensibilisés : 2000</p> <p>Nombre de participants aux formations : 100</p> <p>Nombre de participants : 50</p> <p>Nombre d'acteurs concernés : 20</p> <p>Nombre de participants : 50</p>
Préserver et valoriser le patrimoine naturel	<p><b>FICHE ACTION B.1- Concilier agriculture, développement territorial et préservation de l'environnement</b></p> <p>Dispositif n°14- Actions d'animation et d'investissements en faveur de la qualité de l'eau et des milieux naturels</p> <p>Dispositif n°15– Investissements agricoles non productifs dans la zone humide des Etangs de l'Armagnac</p> <p>Dispositif n°16- Information et diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques novatrices en faveur de la préservation du patrimoine naturel</p>	<p>323D</p> <p>216</p> <p>111B</p>	<p>253 000 €</p> <p>20 900 €</p> <p>23 100 €</p>	<p>5</p> <p>5</p> <p>5</p>	<p>- Nombre d'opérations soutenues</p> <p>- Nombre d'opérations soutenues</p> <p>- Nombre d'opérations soutenues</p>
	<p><b>B.2- Porter à connaissance la valeur patrimoine naturel du Pays d'Armagnac</b></p> <p>17- Actions de sensibilisation au patrimoine naturel du Pays d'Armagnac</p> <p>18- Information et formation des acteurs ruraux à la prise en compte des enjeux environnementaux</p>	<p>323D</p> <p>331</p>	<p>60 500 €</p> <p>33 000 €</p>	<p>8</p> <p>4</p>	<p>- Nombre d'opérations de communication : 4</p> <p>- Nombre d'opérations d'information : 4</p> <p>- Nombre d'opérations de formation</p>

Coopération	Fiche action C – Coopération	421	20 900 €	3	- Nombre de Gals partenaires : 6
Fonctionnement du GAL	Fiche action D – Fonctionnement du GAL	431	332 200 €		

## 2. La vie du GAL

### a. Le fonctionnement interne du GAL

→ **\*2009\***

Evènements datés avec compte-rendu : *(indiquer les dates dans les calendriers ci-dessous)*

	1 <sup>er</sup> trimestre			2 <sup>nd</sup> trimestre			3 <sup>ème</sup> trimestre			4 <sup>ème</sup> trimestre		
Comité de Programmation						03/06			24/09		09/11	
Comité technique												
Conseil de Développement												
Autres réunions d'instances (AG, bureau, etc.)												
Coopération				(1)								
Communication	19&20/01 (2)							01/07 <sup>(3)</sup>				
Autre :												

(1) Préparation du projet de coopération « Les démarches participatives au service du développement durable » en partenariat avec le GAL du Pays du Val d'Adour.

(2) Mission en Hongrie pour le compte de la DATAR sur l'apport de la démarche Leader dans le soutien des démarches de développement intégrées

(3) Mise à jour du site Internet Leader et édition de la plaquette de présentation

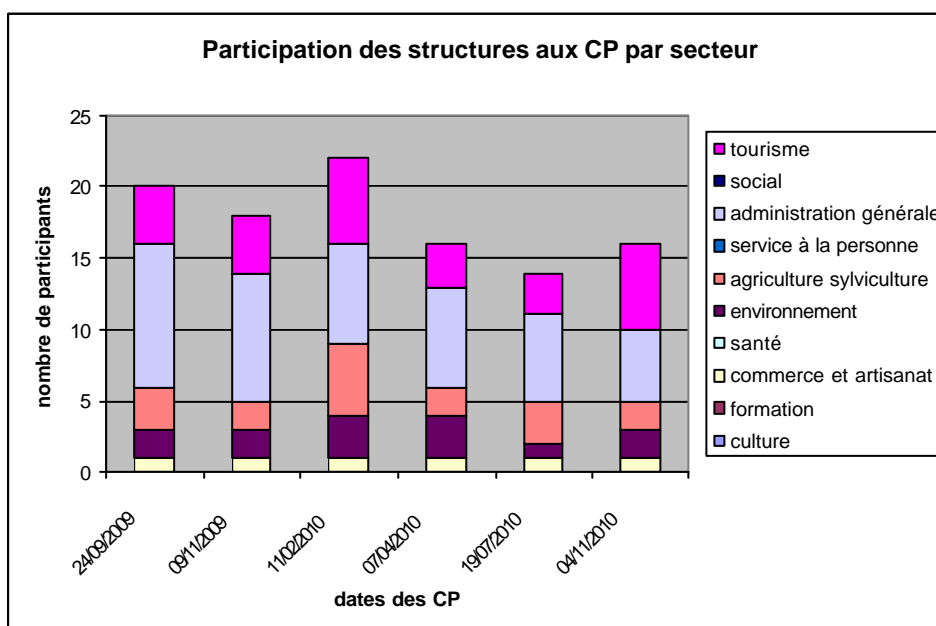
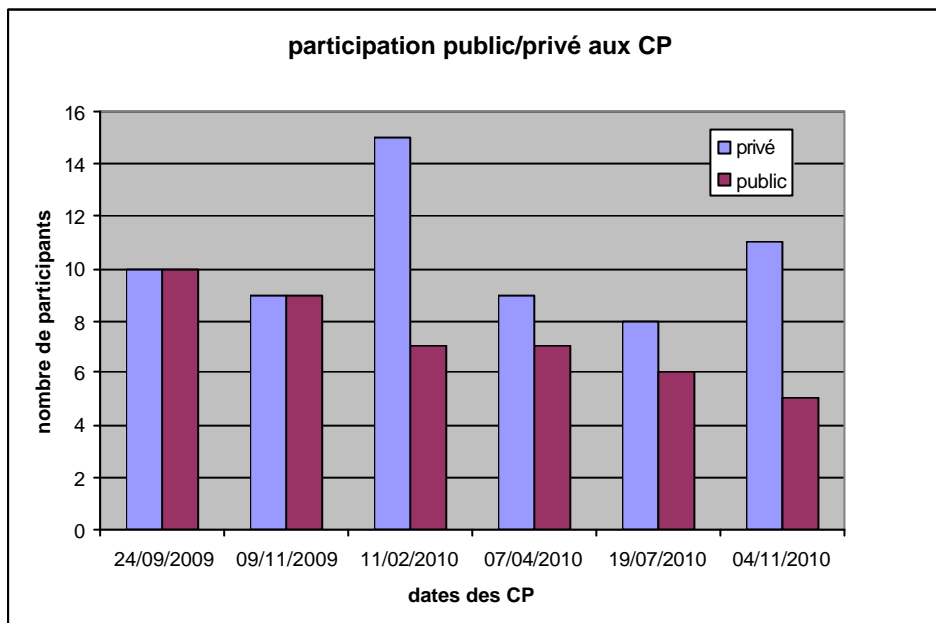
→ **\*2010\***

	1 <sup>er</sup> trimestre			2 <sup>nd</sup> trimestre			3 <sup>ème</sup> trimestre			4 <sup>ème</sup> trimestre		
Comité de Programmation		11/02		07/04			19/07				04/11	
Comité technique												
Conseil de Développement												
Autres réunions d'instances (AG, bureau, etc.)												
Coopération												
Communication												
Autre :												

→ **\* 5 Initiatives particulières à destination du CP\*** *(formation membres du GAL, formation FEADER, visites, choix de réaliser un appel à projet, rencontre avec experts, démarche pour éviter conflit d'intérêt...)*

Date	Description
22/04/2009	Formation des membres du Comité de Programmation sur le fonctionnement du Pays, sa stratégie globale, l'apport de l'approche Leader et ses priorités, les modalités de fonctionnement du Programme Leader et le rôle du Comité de Programmation.
24/09/2009	Application de la règle fixée au règlement intérieur visant à éviter les conflits d'intérêt au sein du Comité de Programmation : tout membre du CP lié à un MO d'ouvrage qui dépose une demande d'aide au titre du programme Leader ne participe ni aux débats, ni au vote et sort de la salle. Cette règle a été rigoureusement appliquée à chaque comité de programmation

	Adoption d'un montant d'aide Leader plafond afin de garantir une répartition équilibrée entre les projets d'investissements lourds et les projets plus modestes.
11/02/2010	Adoption des critères d'intervention du GAL garantissant la sélectivité dans le choix des opérations, la qualité des projets au regard des principes fondamentaux du programme Leader et l'équité entre les porteurs de projets
04/11/2010	Montage d'un comité inter-territorial associant 2 membres du Comité de Programmation (1 public, 1 privé) en vue de piloter le projet de coopération.



### Observations et commentaires :

- A chaque Comité de programmation sont convoqués tous les titulaires ET tous les suppléants afin de favoriser la meilleure information des membres. Au moment des délibérations, seules les personnes habilitées participent aux votes.
- On note une bonne mobilisation de membres du Comité. A ce jour, il n'y a **pas eu de problème avec le respect de la règle du double quorum**.
- On enregistre une **plus grande participation du secteur privé** que du secteur public. Cela peut s'expliquer en partie par la priorité accordée aux actions économiques dans la stratégie du GAL. Tous les collègues du secteur privé sont mobilisés.

## **b. Partenariat pour la gestion technique du programme**

### → **Relation avec les DDT :**

Aspects positifs / atouts : Effort (très apprécié) de la DDT pour prendre en compte les spécificités du GAL. Un réel effort pédagogique de la DDT pour expliquer les différentes règles imposées par le FEADER. Un réel effort de la DDT pour fluidifier au maximum le traitement des dossiers.

Aspects négatifs / faiblesses : Manque de moyens humains criant au sein des services de la DDT du Gers conduisant à des délais de traitement très longs.

Avez-vous mis en place des méthodes de travail spécifiques ?  OUI    NON

Si oui, lesquels ? (*réunions régulières de travail, invitations aux CP, outils, etc.*):

Réunions bi-annuelle inter-Gal gersois, présence systématique la DDT au Comité de Programmation, mise en commun d'outil de suivi des dossiers, réunion de préparation des comités de programmation.

### → **Relation avec les territoires (Pays, Intercommunalités,...):**

Aspects positifs / atouts : Le fonctionnement du GAL est totalement imbriqué avec celui du Pays d'Armagnac afin de maximiser l'efficacité de la stratégie territoriale.

Aspects négatifs / faiblesses : Néant

Avez-vous mis en place des méthodes de travail spécifiques ?  OUI    NON

Si oui, lesquels ? (*réunions régulières de travail, invitations aux CP, outils, etc.*):

La complémentarité entre les deux entités GAL/Pays est totale : même structure juridique, mêmes présidents, mêmes instances, mêmes locaux.

### → **Relation avec les partenaires financiers (Conseil Régional, Conseil Général,...):**

Aspects positifs / atouts : Le comité territorial et le comité des financeurs instaurés dans le cadre des politiques territoriales de Pays permet de faire le lien avec la majorité des co-financeurs impliqués dans le programme Leader : Etat, Région, Département.

Aspects négatifs / faiblesses : Une réelle difficulté dans la mise en paiement des opérations. Procédures excessivement lourdes, mal perçues, mal identifiées par les co-

financeurs conduisant à des délais de paiement aux maîtres d'ouvrage particulièrement longs

Avez-vous mis en place des méthodes de travail spécifiques ?  OUI    NON

Si oui, lesquels ? (*réunions régulières de travail, invitations aux CP, outils, etc.*):

Le Comité territorial et le comité des financeurs se réunissent respectivement deux fois par an pour faire le point sur l'état d'avancement des opérations Leader.

→ **Relation avec les autres partenaires (consulaires, etc.) :**

Aspects positifs / atouts : En raison de la forte orientation économique de la stratégie Leader, les chambres consulaires (Chambre d'agriculture et chambre de commerce) disposent d'un collègue au sein du Comité de Programmation comprenant deux titulaires. Ces partenaires sont amenés à être maître d'ouvrage pour certaines opérations à caractère emblématique sur le périmètre Leader.

Aspects négatifs / faiblesses : Néant

Avez-vous mis en place des méthodes de travail spécifiques ?  OUI    NON

Si oui, lesquels ? (*réunions régulières de travail, invitations aux CP, outils, etc.*):

.....

.....

## c. Equipe technique et animation

→ Description de l'ingénierie :

Poste	ETP (GAL uniquement)	Profil de formation	Mission(s)
Animateur	1	Ingénieur agricole	- Animation Leader - Suivi Coopération - Participation Réseau Rural Régional
Gestion	0,7	Gestion/Comptabilité	Gestion Leader

→ Coût de fonctionnement et d'ingénierie :

- Prévisionnel :

Coût prévu (*frais de fonctionnement éligibles et ingénierie*) sur la période 2007/2013 : 275 000 €

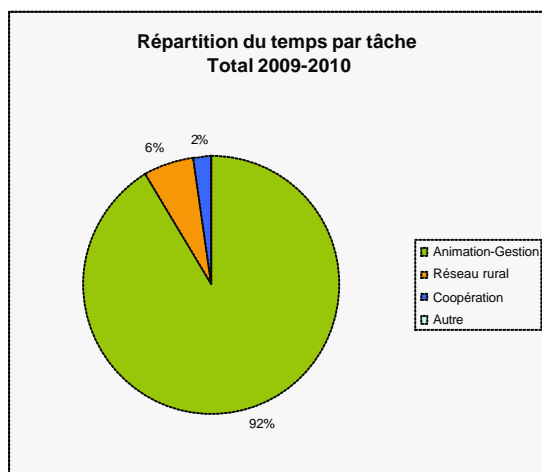
Enveloppe totale FEADER maquettée / 6 : 45 833,33 €

- Réalisé 2009-2010 :

Année	Coût total (€) A = A1 + A2	Coût annuel HT fonctionnement éligible (€) A1	Coût HT annuel personnel FEADER (€) A2	Montant annuel total FEADER programmé (€) B	Coût total / total FEADER programmé
2009	76 328 €	7 008 €	69 320 €	75 700 €	<i>Non significatif</i>
2010	77 186 €	5 900 €	71 286 €	355 380 €	12%

→ Répartition du temps de l'ingénierie :

Tâches	Nombre de jours 2009 (estimatif)	Nombre de jours 2010 (estimatif)	Total 2009-2010
Animation - Gestion	323 j	290 j	613 j
Réseau Rural	9,5 j	32 j	41,5 j
Coopération	2,5 j	13 j	15,5 j
Autre : .....			
	<b>TOTAL : 335</b> jours soit 1,7 ETP	<b>TOTAL : 335</b> jours soit 1,7 ETP	<b>TOTAL : 670</b> jours



### Observations :

L'investissement du GAL sur les activités du Réseau Rural Régional est particulièrement important car il représente l'équivalent de 2 mois de travail de l'animateur pour la période 2009-2010. En particulier, l'animateur du GAL coordonne un projet déposé par l'Association Mipydel dont l'objectif est de mettre en place un outil de suivi commun aux GALs et aux territoires de projet de Midi-Pyrénées.

L'investissement du GAL dans la coopération est également significatif puisqu'il représente l'équivalent d'un mois de travail de l'animateur.

## d. Communication du GAL

→ Actions de communication et d'information sur le périmètre du GAL :

Action de communication (information – formation)	Date	Public cible	Support et modalités (ex : réunion, newsletter, dépliants, blog, ...)	Quantité /impact (nombre de visiteurs/ participants, nombre de supports, etc.)	Liens avec la stratégie (pour un public hors porteur de projet)
Edition de la plaquette d'information Leader	Juillet 2009	Porteurs de projets	plaquette	1000 exemplaires	
Réalisation du site Internet	Juillet 2009	Porteurs de projets	Web	Entre 1000 et 3000 visiteurs/mois	

→ Actions d'information et échanges d'expériences à l'extérieur du périmètre du GAL (hors coopération) :

Action de communication (information – formation)	Date	Public cible	Support et modalités (ex : réunion, newsletter, dépliants, blog, ...)	Quantité /impact (nombre de visiteurs/ participants, nombre de supports, etc.)	Liens avec la stratégie (pour un public hors porteur de projet)
Echanges organisés par le Ministère de l'intérieur Hongrois – Combiner les fonds européens au bénéfice de projets de développement intégré : la plus value Leader	Janvier 2009	Ministères Polonais, Tchèque, Slovaque, Hongrois en charge des politiques européennes	Réunion	Environ 20 participants	Intervention à la demande de la DATAR et de l'Ambassade de France en Hongrie afin de promouvoir la démarche Leader dans la prochaine période de programmation.
Réseau Rural Régional - Présentation de la fiche analyse des opérations - Présentation de l'outil de suivi informatique des programmations mis en place par le GAL Pays d'Armagnac	Juillet 2010	GALs	Réunion	Environ 50 participants dont la majorité des GALs de Midi-Pyrénées représentée	Participation au réseau rural régional
Article dans la lettre d'information du GAL Quercy Rouergue	Décembre 2010	Porteurs de projets	Lettre d'information	2 000 exemplaires	Participation aux échanges d'expériences entre GALs de Midi-Pyrénées

### Observations/commentaires :

Le Gal du Pays d'Armagnac fait un effort particulier pour partager son expérience et ses méthodes au sein de sa région et en Europe.

## e. Coopération

Projet / action <i>y compris émergence</i>	Thématique	Date/ durée	Avec qui ? ( <i>nom GAL</i> )	Partenariat technique (hors GAL)	Partenariat financier	Description
Renforcer les démarches participatives au service du développement durable	Communication	2010/2012 2 ans	Pays du Val d'Adour	- BE communication (Négociatel) - Collectif des CPIE 64,32, 65	Aucun	- Audit de la stratégie de communication - Création des éco-fêtes de Pays
<b>EN PROJET</b> L'arbre en champ : audit agroforestiers à la ferme et mobilisation de modèles novateurs	Agriculture & agroforesterie	2 ans	3 GALs Belges + Gal Pays des Cévennes	- Arbre et Paysage 32	En cours	Mission d'identification des GALs Belges dans le Gers en avril 2010 Projet en cours de montage

### Observations/commentaires :

Le budget attribué initialement à la fiche action était relativement modeste (20 900 €). Compte tenu de la dynamique engagée autour des projets de coopération, il est probable que ce montant soit revu à la hausse en 2011.

### 3. Mise en œuvre de la Stratégie

#### a. Sélection des projets

→ Existence de critères plus sélectifs que le DRDR ou le PDRH dans le plan de développement du GAL :

● *Construction du plan de développement :*

Une sélection des dispositifs a été faite.

Nombre de dispositifs DRDR/PDRH retenus ..... 12

● *Construction des fiches-actions:*

(indiquer uniquement celles pour lesquelles des critères spécifiques au GAL ont été ajoutés)

Fiche-action du GAL (n°)	Critères		Valeur ajoutée	Lien avec la stratégie	Nombre de projets programmés au 31.12.2010 (avec application des critères)
	Eligibilité des opérations	Points particuliers d'éligibilité et/ou de méthode			
411/111A	Limité au secteur forestier		Lien avec le plan de développement de massif sur le périmètre Leader	Mise en valeur économique de la forêt armagnacaise	0
411/123A	Limité aux inv. immatériels		Adaptation des produits aux demandes du marché	Mise en valeur des produits locaux sous SIQO	0
411/133	Limité aux opérations collectives	2 partenaires minimum	Promotion de la démarche territoriale en encourageant les collaborations	Mise en valeur des produits locaux sous SIQO	1
412/216	Limité aux opérations situées dans la zone humide des étangs de l'armagnac	Suivi de la Cellule d'Assistance Technique de la Zone Humide	Préservation du	Préservation du patrimoine naturel	2
413/313	Limité à l'offre d'activité touristique valorisant les atouts du territoire et à la restauration traditionnelle de qualité	Hébergement exclu	Mise en réseau des sites touristiques Lier produits locaux et restauration traditionnelle de qualité	Développement touristique Mise en valeur des produits locaux sous SIQO	6
413/323E	Limité aux sites patrimoniaux et culturels du territoire développant une activité touristique	Restauration du patrimoine exclu	Mise en réseau des sites	Développement touristique	4

→ **Grille de sélection :**

- Existence d'une grille de sélection .....  OUI    NON
- La grille a été validée par le Comité de Programmation .....  OUI    NON
- Date de création de la grille ..... **11/02/2010**
- La grille est-elle rendue publique (mise en ligne, diffusion porteurs, etc.)..  OUI    NON

Préciser le fonctionnement du système de notation/priorisation :

1/ Application de la grille de notation de la qualité des projets sur 30 points .....

2/ Classement de chaque projet dans l'une des catégories suivantes : projet remarquable, projet à fort impact sur la stratégie Leader, projet à faible impact sur la stratégie Leader .....

Qui en a la charge ? L'animateur du GAL utilise les outils mais le Comité de Programmation reste maître de la décision finale

A quel moment ? Au moment de l'instruction des opérations l'animateur rend un avis technique sur la base des critères validés par le Comité de Programmation. Il affecte une note et classe chaque projet. Cet avis est confirmé ou non par le Comité de Programmation en séance.

Critères : lister les critères du GAL (détail des critères dans les annexes)

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Montant mini. d'aide Leader : 2 000 €        | <input type="checkbox"/> Impact économique et caractère structurant ..... |
| <input type="checkbox"/> Montant maxi d'aide Leader : 200 000 €       | <input type="checkbox"/> Nouveaux défis européens .....                   |
| <input type="checkbox"/> Respect des principes fondamentaux de Leader |   |
| <input type="checkbox"/> ...  |   |

→ **Système de notation :**

- Existence d'un système de notation des projets .....  OUI    NON
- Le système a été validé par le Comité de Programmation .....  OUI    NON
- Date de création du système de notation..... **11/02/2010**
- La note est-elle communiquée au porteur de projet ? .....  OUI    NON

→ **Système de priorisation/hierarchisation :**

- Existence d'un système de priorisation des projets.....  OUI    NON
- Le système a été validé par le Comité de Programmation .....  OUI    NON
- Date de création du système de priorisation..... \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_
- La priorisation est-elle communiquée au porteur de projet ? .....  OUI    NON

→ **Procédure de programmation :**

● *Avant de programmer une opération, organisez-vous :*

Un comité de pré-programmation (comité technique, CP restreint, commission de travail, etc.) ?

.....  OUI    NON

Un comité de programmation donnant un avis de principe ? .....  OUI    NON

Préciser :

*Le CP se tient en 2 temps ; avis de principe puis décision d'engagement.....*

.....  
 .....

● *Modalités de présentation des opérations en CP :*

Un rapport d'analyse des opérations est-il fourni au CP ?.....  OUI    NON

Si oui, comment est établi ce rapport ? .....  suite à l'instruction réglementaire DDT

*(plusieurs réponses possibles)*

par l'instructeur seul

suite au comité de pré-programmation

suite à l'avis de principe du CP

autre : .....

Que contient le rapport d'analyse ? .....  liste des opérations uniquement

*(plusieurs réponses possibles)*

résumé de chaque opération

fiche-projet avec plan de financement

note/classement au vue des critères

état d'avancement de la maquette

autre : .....

Le rapport d'analyse est-il fourni aux membres en amont du CP ?.....  OUI    NON

Si oui, avec quel délai ? .....   10   jours

● *Modalités de décisions du CP :*

Quelles répercussions possibles ont la grille de sélection et les éventuels systèmes de notation/classement sur les décisions de programmation du CP ? *(plusieurs réponses possibles)*

Programmation au montant demandé

Programmation avec modulation de l'aide (montant ou TMAP)

Ajournement assorti de recommandations

Rejet

autre : .....

	2009	2010
Nombre de projets accueillis (y compris prise de contact n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un dossier).....	<u>  5  </u>	<u>  25  </u>

Nombre de projets présentés en comité de pré-programmation .....           

Nombre de projets présentés en comité de programmation .....   5        17

Nombre de projets programmés ..... 5 16

En cas de rejet avant le CP, le CP est-il tenu informé des opération rejetées ?

.....  OUI    NON

Comment sont prises les décisions en CP ? .....  vote à bulletins secrets

*(plusieurs réponses possibles)*

vote à main levée

consensus oral

autre : .....

Les décisions du CP sont elles rendues publiques ?.....  OUI    NON

Si oui, comment ? .....  compte-rendu disponible à la demande

*(plusieurs réponses possibles)*

mise en ligne des décisions

encart presse

autre : .....

➤ *En annexes (3, 4, 5 et 6), fournir :*



- *la grille de sélection (si existante)*
- *la grille de notation (si existante)*
- *le système de classement (si existant)*
- *rapport d'analyse soumis au CP*
- *compte-rendu du dernier Comité de Programmation*

## b. Etat de la programmation au 31/12/2010

Suivi de la maquette au 31/12/2010

Dispositif	FEADER Maquette	%	Montant FEADER programmé	%	Montant FEADER engagé	%	Montant FEADER payé	%	Payé / prog
411-111A	20 350 €	0.99 %							
411-111B	30 250 €	1.47 %							
411-121C									
411-121C1									
411-121C2									
411-121C3									
411-121C4									
411-123A	11 000 €	0.54 %							
411-123B									
411-124									
411-125B									
411-125C									
411-132									
411-133	121 000 €	5.89 %	6 783 €	5.61 %					
<b>Total Axe 1</b>	<b>182 600 €</b>	<b>8.90 %</b>	<b>6 783 €</b>	<b>3.71 %</b>					
412-214B									
412-214C									
412-214D									
412-214E									
412-214F									
412-214G									
412-214H									
412-214I1									
412-214I2									
412-214I3									
412-216	20 900 €	1.02 %	17 851 €	85.41 %					
412-221									
412-222									
412-226B									
412-226C									
412-227									
<b>Total Axe 2</b>	<b>20 900 €</b>	<b>1.02 %</b>	<b>17 851 €</b>	<b>85.41 %</b>					
413-311									
413-312									
413-313	749 231 €	36.50 %	92 166 €	12.30 %	71 376 €	9.53 %	26 378 €	3.52 %	28.62 %
413-321									
413-323A									
413-323B									
413-323C									
413-323D	313 500 €	15.27 %	8 695 €	2.77 %	8 695 €	2.77 %			
413-323E	236 500 €	11.52 %	63 526 €	26.86 %	46 592 €	19.70 %	18 333 €	7.75 %	28.86 %
413-331									
413-341A	137 500 €	6.70 %	75 289 €	54.76 %	75 289 €	54.76 %			
413-341B									
<b>Total Axe 3</b>	<b>1 436 731 €</b>	<b>69.99 %</b>	<b>239 675 €</b>	<b>16.68 %</b>	<b>201 952 €</b>	<b>14.06 %</b>	<b>44 711 €</b>	<b>3.11 %</b>	<b>18.65 %</b>
Coopération	20 900 €	1.02 %	8 058 €	38.55 %					
Animation fonction.	332 200 €	16.18 %	85 554 €	25.75 %	85 554 €	25.75 %	41 981 €	12.64 %	49.07 %
	2 052 731 €	100.00 %	357 921 €	17.44 %	287 506 €	14.01 %	86 692 €	4.22 %	24.22 %

<i>Profil minimum des paiements cumulés à respecter</i>							
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Minimum des paiements cumulés attendus	41 055	307 910	595 292	903 202	1 313 748	1 724 294	2 052 731
Réalisation		86 692					
Taux de réalisation		28.16 %					

➤ En annexe 7, fournir :



la liste des opérations programmées

## c. Analyse de la programmation et atteinte des objectifs

● *Atteinte des objectifs :*

Objectif	Action et n° fiche action	Montant FEADER prévu lors de la signature de la convention	Nombre d'opérations prévues pour 2007-2013	Nombre de projets programmés 2009-2010	Montants programmés au 31/12/2010	Indicateurs initiaux	Atteinte des objectifs – valeur des indicateurs
Faire de l'environnement un facteur d'attractivité économique	<i>Fiche action A1 – Structurer une offre touristique par la mise en valeur des atouts du territoire</i>						
	Dispositif n°1 – Conception, développement, animation de projets touristiques	563 881 €	10	6	53076 €	- Nombre de produits touristiques créés	5
	Dispositif n°2 – Renforcement de l'attractivité des sites patrimoniaux et culturels du Pays d'Armagnac	236 500 €	6	4	63526 €	- Nombre de produits touristiques créés	1
	Dispositif n°3 – Accompagnement de projets agro-touristique	0	0	0	0		
	Dispositif n°4 – Animation, conseil, études en faveur du développement touristique	151 250 €	13	1	18300 €	- Nombre de produits touristiques ayant bénéficié d'un soutien en ingénierie (10) - Nombre d'animateurs « tourisme » embauchés sur le territoire (1) - Nombre d'études réalisées (2)	1 2 1
	<i>Fiche action A2 – Valoriser le terroir en dynamisant le secteur des produits agricoles de qualité</i>						
	Dispositif n°5 – Etudes, expertises et conseils en faveur des produits agricoles de qualité	11 000 €	2	0	0	- Nombre d'études	
	Dispositif n°6 – Communication et promotion en faveur des produits agricoles de qualité	121 000 €	4	1	6783 €	- Nombres d'opérations de promotion communication	1
	Dispositif n°7 – Modernisation de la restauration traditionnelle de qualité	34 100 €	8	1	20790 €	- Nombre d'actions d'animation/Communication (3) - Nombre de projets d'inv. dans les restaurants traditionnels de qualité (5)	2
	Dispositif n°8 – Formation des acteurs économiques du secteur de la restauration traditionnelle de qualité	20 900 €	10j	1 Op intégrée		- Nombre d'acteurs économiques participant à des actions (40) - Nombre de jours de formation réalisés (10)	

	<b>Fiche action A.3- Améliorer la valeur économique de la forêt « armagnacaise »</b>						
	Dispositif n°9 – Animation de la stratégie territoriale de développement de la filière forêt-bois	121 000 €	2	2	75289 €	Nombre de propriétaires privés sensibilisés : 2000	300
	Dispositif n°10 – Formation des actifs du secteur forestier et sylvicole	20 350 €	3	0	0	Nombre de participants aux formations : 100	
	Dispositif n°11 – Information et diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques novatrices en faveur de la filière bois	7 150 €	2	0	0	Nombre de participants : 50	
	Dispositif n°12 – Animation en vue de diversifier les débouchés de la forêt paysanne	16 500 €	4	0	0	Nombre d'acteurs concernés : 20	
	Dispositif n°13 – Formation collective des acteurs économiques pour la diversification de la forêt paysanne	5 500 €	2	0	0	Nombre de participants : 50	
Préserver et valoriser le patrimoine naturel	<b>FICHE ACTION B.1- Concilier agriculture, développement territorial et préservation de l'environnement</b>						
	Dispositif n°14- Actions d'animation et d'investissements en faveur de la qualité de l'eau et des milieux naturels	253 000 €	5	0	0	- Nombre d'opérations soutenues	
	Dispositif n°15 – Investissements agricoles non productifs dans la zone humide des Etangs de l'Armagnac	20 900 €	5	2	17851 €	- Nombre d'opérations soutenues	3 étangs restaurés
	Dispositif n°16- Information et diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques novatrices en faveur de la préservation du patrimoine naturel	23 100 €	5	0	0	- Nombre d'opérations soutenues	
	<b>B.2- Porter à connaissance la valeur patrimoine naturel du Pays d'Armagnac</b>						
	17- Actions de sensibilisation au patrimoine naturel du Pays d'Armagnac	60 500 €	8	1	8695 €	- Nombre d'opérations de communication : 4 - Nombre d'opérations d'information : 4	1 1
	18- Information et formation des acteurs ruraux à la prise en compte des enjeux environnementaux	33 000 €	4	0	0	- Nombre d'opérations de formation	
Coopération	<b>Fiche action C – Coopération</b>	20 900 €	3	1	8058 €	- Nombre de Gals partenaires : 6	1

Fonctionnement du GAL	Fiche action D – Fonctionnement du GAL	332 200 €	7	3	85554 €		
-----------------------	--	-----------	---	---	---------	--	--

● *Bénéficiaires des projets programmés (hors fonctionnement du GAL)*

	GAL (membres du CP)			Acteurs locaux (non membres du CP)				
	Structure porteuse	Collectivités & autres publics	privés	Agriculteurs	entreprises	associations	collectivités	autres
Nb de projets programmés 2009+2010	2	4	2	2		4	3	1
Montant FEADER Programmé 2009-2010	14 218 €	71 232 €	25 005 €	17 851 €		50 041 €	36 954 €	56 467 €
% du FEADER total programmé 2009+2010 (jusqu'au 31.12.10)	5%	26%	9%	7%		18%	14%	21%

**Observations :**

1/ 40% des fonds programmés sur la période 2009-2010 ont été attribués aux acteurs privés

2/ 60 % des fonds programmés sur la période 2009-2010 ont été attribués à des acteurs non-membres du CP

3/ Il est important de rappeler que les fonds attribués à des projets présentés par des membres du CP sont encadrés par les règles de gestion des conflits d'intérêts établies dans le règlement intérieur du GAL

● *Projets participant à la connaissance du territoire*

Liste des schémas et études engagés sur cette période (MO GAL ou étude structurante à l'échelle du territoire LEADER) qui améliorent la connaissance :

Avec cofinancement FEADER : Plusieurs études importantes ont été conduites dans le cadre du précédent programme Leader+ : diagnostic environnemental et paysager, positionnement touristique du territoire, Mise en place d'une stratégie marketing commune aux 3 filières viticoles. Aussi, cette génération du programme Leader est plus tournée vers l'opérationnel. En revanche, l'Association du Pays d'Armagnac a lancé dans le cadre de la convention territoriale un schéma des services cofinancé par la mesure 321 du DRDR Midi-Pyrénées.

Sans cofinancement FEADER : Aucune

.....

## d. Evolution de la stratégie

- Modifications du plan de développement :

Date	Objet et justification <i>(arguments par rapport à la stratégie)</i>	Avenant
07/04/2010	Adaptation de la stratégie du GAL à la V4 du DRDR et à la V5 du PDRH. Suite à la réforme des OCM, le transfert des aides à la viticulture sur les dispositifs 133, 311, 313 du FEADER a conduit à l'évolution des dispositifs du GAL. Après l'analyse de la complémentarité des dispositifs avec le DRDR, de la plus-value de l'approche Leader, de l'adéquation entre les ressources financières du GAL et les projets identifiés, le Comité de Programmation a choisi de supprimer le dispositif 311 du plan de développement du GAL.	<input checked="" type="checkbox"/> OUI    NON <input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> OUI    NON <input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> OUI    NON <input type="checkbox"/>

- Modifications de la maquette

Dispositifs DRDR/PDRH		Montant de la modification	Justification <i>(arguments par rapport à la stratégie)</i>
prélevé	abondé		
311	323E	27 500 €	<i>Modification consécutive à la suppression de la mesure 311 du plan de développement. L'enveloppe financière a été redistribuée sur la mesure 323<sup>E</sup> où les prévisions montrent une forte dynamique de programmation.</i>

## e. Evaluation du programme du GAL

→ Plus value du programme LEADER:

### L'efficience de la stratégie :

*La meilleure façon d'illustrer la plus value du programme Leader est de regarder les projets qui sont programmés. Ceux-ci sont étroitement liés entre eux. Par exemple, l'ensemble des projets touristiques et culturels visent d'une part à structurer des pôles touristiques majeurs (centre thermoludique, grand site touristique midi-Pyrénées Armagnac-Flaran-Baïse, pôle archéologique Elusa-Séviac, zone humide des étangs de l'armagnac) et d'autre part à organiser, à coordonner, à mettre en réseau les Offices de Tourisme référents du territoire pour valoriser et promouvoir cette offre (soutien aux schémas de développement touristique). Cette logique témoigne de la cohérence de la stratégie territoriale et de la volonté de concentrer le programme Leader sur des priorités bien ciblées. Le programme Leader ne finance pas des projets isolés mais des projets fortement complémentaires entre eux qui renforcent durablement la compétitivité du territoire. Il y a bien une cohérence très forte entre les priorités stratégiques, les projets financés et l'impact attendu sur le territoire.*

*A l'échelle d'un territoire, cette cohérence est beaucoup plus difficile à atteindre avec des programmes sectoriels.*

### L'implication des acteurs locaux :

*Il est bon de rappeler que parmi les outils d'intervention mis en place par l'Union Européenne, rares sont ceux qui accordent une place prépondérante aux acteurs des territoires à la fois dans la définition de leur propre stratégie et dans la gestion des fonds. Parmi la plus value de ce programme, on cite naturellement une meilleure adaptation des stratégies aux besoins, la meilleure implication des acteurs locaux, le partenariat public/privé, le décloisonnement des acteurs*

### La visibilité et la proximité de l'action européenne:

*On omet trop souvent de préciser que le programme européen Leader s'inscrit dans une proximité étroite avec le terrain. A l'heure où la construction européenne se heurte à un euroscepticisme grandissant (une Europe trop loin des citoyens), il s'agit bien là d'une plus-value sous-estimée.*

→ Démarche d'évaluation :

Une démarche d'évaluation a-t-elle été établie ? .....  OUI    NON

Si oui, s'agit-il d'une démarche .....  d'évaluation continue ?

d'évaluation ponctuelle ?

➤ En annexe 8, fournir :



une explication sommaire du système d'évaluation (max. 1 page)

Si non, une démarche d'évaluation est-elle prévue ? .....  OUI    NON

Envisagez-vous une démarche .....  d'évaluation continue ?

d'évaluation ponctuelle ?

A quelle date ? ..... \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Difficultés rencontrées dans la mise en place de la démarche d'évaluation :

Démarche d'évaluation perfectible car elle ne prend pas en compte certains aspects du programme Leader comme par exemple l'évaluation des procédures.

Attentes et propositions pour une démarche d'évaluation commune à tous les GALS :

La mise en place d'un référentiel commun à l'échelle de Midi-Pyrénées afin d'harmoniser les pratiques entre les GALs et d'apporter des éléments d'analyse de l'impact du programme LEADER au niveau régional.

## 4. Perspectives

*Quels sont (le)les enjeu(x) majeur(s) que vous avez identifiés pour la mise en œuvre de votre programme LEADER ?.....*

1/ Poursuivre l'adaptation du plan de développement du GAL à un contexte particulièrement mouvant : évolution des co-financements publics (critères, réduction des moyens, ...), dynamique de programmation du GAL, évolutions du DRDR et du PDRH.

2/ Augmenter le rythme de programmation en particulier en soutenant des projets structurants à l'échelle du territoire et qui ont un poids financier significatif

3/ Accroître sensiblement le rythme de paiement des opérations programmées pour rattraper le retard du GAL.

### a. Analyse AFOM du programme LEADER 2009-2010

*Synthétiser ici vos perceptions du programme LEADER 2007-2013 par une analyse Atouts/Faiblesse - Opportunités/Menaces.*

Atouts	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réelle appropriation des priorités européennes par ce territoire infra-régional.</li> <li>- Une réelle capacité du programme Leader à fédérer les acteurs locaux autour d'une stratégie intégrée qui va bien au-delà du simple effet « d'aubaine financière ».</li> <li>- Une réelle complémentarité du programme Leader avec les autres procédures de développement territorial nationales et régionales, en particulier le volet territorial du CPER. Ce point s'exprime par une même structure porteuse pour le GAL et pour le Pays d'Armagnac et par la complémentarité du plan de développement du GAL avec le Contrat de Projets. Leader est ainsi un outil efficient au service de la stratégie globale d'un territoire rural.</li> <li>- Pour la période 2007-2013, et avec l'intégration de Leader au FEADER, ce programme s'avère être un levier puissant pour les territoires ruraux ce qui était bien moins le cas pour la précédente génération 2000-2006.</li> <li>- Une bonne mobilisation des acteurs privés du Pays d'Armagnac aussi bien au niveau du comité de programmation que dans le montage des projets et ce, malgré des conditions de financement nettement moins favorable que sous le programme Leader+. Le secteur privé pèse 40% de l'enveloppe programmée en 2009-2010 par le GAL.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des procédures qui, certes, simplifient la vie de la DG Agri, mais qui complique singulièrement celle des intervenants en charge de les appliquer en France et des bénéficiaires finaux.</li> <li>- Le manque de moyen humain au niveau des services référents. Bien que des efforts significatifs (recrutements) aient été entrepris, ceux-ci n'ont pas encore portés leurs fruits.</li> <li>- Les deux points évoqués précédemment contribuent à un retard très important des paiements aux maîtres d'ouvrages. Si la programmation est conforme aux prévisions en revanche à peine 25% de l'enveloppe programmée est payée et le taux de réalisation de l'objectif de paiement au 31/12/2010 s'établit à 28% seulement.</li> </ul>

- Une bonne représentation du secteur agricole et sylvicole au sein du Comité de programmation. Les membres liés directement ou indirectement à ces deux secteurs représentent 45% des membres.	
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>- La prise en compte de la cohésion territoriale comme un objectif à part entière du traité de Lisbonne renforce l'intérêt pour la méthode Leader.</p> <p>- Les conclusions du Grenelle de l'environnement proposent le renforcement des approches territoriales pour une meilleure efficacité de l'action publique. Cet élément renforce l'intérêt pour la méthode Leader.</p>	<p>- La crise économique qui touche les acteurs privés comme publics et qui conduit à reporter ou annuler des projets de développement.</p> <p>- La double réforme des collectivités territoriales et de la taxe professionnelle qui induit un certain attentisme pour les deux années à venir de la part des maîtres d'ouvrage publics.</p> <p>- La réduction des déficits publics qui conduit à réduire les aides octroyées à tous les niveaux : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, ... Moins de co-financements publics, c'est moins de FEADER mobilisable.</p>

## b. Vos Perspectives à court et moyen terme (2011-2015)

	<b>Objet</b>	<b>Perspectives</b> ( <i>description des modifications</i> )
COURT TERME 2011 - 2012	<p><i>Modification de la stratégie et de la maquette financière</i></p> <p><i>Evaluation à mi-parcours</i></p> <p><i>Coopération</i></p>	<p>Adaptation du plan de développement du GAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la V6 du PDRH et à la V5 du DRDR</li> <li>- à la dynamique de programmation du GAL</li> <li>- à l'évolution du contexte des cofinanceurs nationaux (refonte des critères d'intervention de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, ...)</li> </ul> <p>Volonté de participer à une évaluation collective à mi-parcours du programme Leader en Midi-Pyrénées (ou sur la base d'un référentiel commun)</p> <p>Mise en œuvre d'un deuxième projet de coopération</p>
MOYEN TERME 2013 - 2015	<i>Idem</i>	

**Rapport établi par :**

Technicien

Membre du CP : .....

**Rapport validé en CP :**  OUI NON

**Personne à contacter si besoin :** M. Philippe DUDEZ

# Liste des Annexes

**Annexe 1** : Règlement intérieur

**Annexe 2** : Composition des instances

*(indiquez si il y a pondération des voix par le nombre de croix)*

*Exemple :*

Membres + structure		CP	Bureau	AG
<b>publics</b>	...	X		
				X
		XX	X	
<b>Total :</b>				
<b>privés</b>	<i>Jean MARTIN (vice-Président) / Chambre de Commerce</i>			
	...			
<b>Total :</b>				

**Annexe 3** : Grille de sélection (critères)

**Annexe 4** : Système de notation ou de priorisation

**Annexe 5** : Rapport d'analyse soumis au dernier comité de programmation

**Annexe 6** : Compte-rendu du dernier CP

**Annexe 7** : Liste des opérations programmées

N°osiris	Dispositif DRDR/PDRH	bénéficiaire	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Montant FEADER	Montant cofinanceur(s)	Date dépôt dossier	Date CP	Date EJ	Date début travaux	Date fin travaux

**Annexe 8** : Présentation du système d'évaluation (1 page maxi)